

A l'attention du formateur du prochain gouvernement

Vous trouverez ci-joint les revendications du Planning Familial, puissent-elles vous inspirer lors des négociations et dans la rédaction du futur programme de coalition.

Le Planning Familial revendique :

- **Un meilleur remboursement de la contraception**
 - >> L'extension récente de la limite d'âge du remboursement de 25 à 30 ans et les mesures de remboursement des stérilets ne sont pas suffisantes.
 - L'implant contraceptif, alternative sûre aux stérilets surtout pour les nullipares, doit faire partie des moyens de contraception remboursable.
 - La contraception doit être remboursée à toutes les femmes sans condition d'âge! Selon les chiffres du PF, 38% des femmes ayant eu recours à l'IVG au Luxembourg avait 30 ans et plus...
 - La contraception d'urgence, alliée de poids dans la prévention des grossesses non désirées doit être remboursée.
- **Une campagne de sensibilisation grand public sur la contraception et la contraception d'urgence**
- **La réalisation d'une enquête nationale sur la santé sexuelle et affective**
 - Cette étude est demandée depuis plus de 10 ans par le PF.
 - Des données représentatives sur le Luxembourg (taux d'avortement, pratiques sexuelles telles que protections prises, couverture contraceptive de la population, etc) pourraient permettre de mener une politique de santé publique fondée sur des bases solides.
- **Une baisse de la « taxe tampon »**
 - Nous demandons l'application du taux réduit de 3% applicable aux produits de première nécessité, comme le coca-cola, au lieu de celui de 17% applicable aux produits de luxe que sont pour l'instant les produits d'hygiène féminine. Avoir ses règles n'est pas une option, ce n'est pas un luxe. Appliquons (enfin) un taux réduit sur les produits d'hygiène féminine, comme (entre autres) la France, la Belgique, le Royaume-Uni, Chypre.
- **(Ré-) autoriser le PF à intervenir pour des cours d'éducation sexuelle et affective en cycle 4.2 de l'école fondamentale SANS la présence du titulaire de classe dans la pièce même et inscrire le sujet dans la formation initiale des enseignant.e.s comme prévu par la loi**
 - Le PF a depuis l'année scolaire passée l'interdiction formelle d'intervenir en cycle 4.2 de l'école fondamentale sans la présence du titulaire de classe dans la pièce même. Malgré plusieurs rencontres avec le collège des inspecteurs et conseillers auprès du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse où le Planning a défendu et argumenté son concept réfléchi, mûri et expérimenté de longue date, aucun réel compromis n'a été trouvé. L'intervention du Planning Familial dans l'environnement scolaire représente un moment particulier où la parole des enfants et des jeunes peut se libérer autour d'une thématique ne ressemblant à aucune autre matière enseignée. L'arrivée d'un.e « spécialiste », d'un tiers surtout qui ne connaît pas les jeunes ni les parents constitue un espace en quelque sorte « protégé » et confidentiel. Bonus de grande valeur ajoutée, l'intervention d'un.e externe ne remplace pas le travail de l'enseignant.e dont une des missions consiste à préparer l'intervention de l'équipe Planning et d'en assurer le suivi tout au long de l'année. L'intervention en cycle 4.2 du fondamental (élèves de 11 à 12 ans) hors la présence d'un.e enseignant.e doit à nouveau être possible.
 - Alors que la formation continue en matière sexuelle et affective, au demeurant indispensable, ne touche chaque année qu'un nombre très limité d'enseignant.e.s, l'article 3 de la loi du 15 novembre 1978 qui prévoit que « l'information sexuelle » fasse partie de la formation initiale, doit devenir une réalité.
- **Renforcer les mesures de lutte contre les crimes sexuels**
 - Les rendre imprescriptibles à l'instar de la Suisse, la Grande-Bretagne ou encore la Californie
 - Faire une campagne nationale de prévention et d'information sur les droits des personnes et les procédures à suivre en cas de viol et violences
 - Il faut renforcer l'éducation aux droits et à l'égalité à l'école, l'éducation sexuelle et affective dont le rôle est de transmettre valeurs, respect, consentement, etc., tout au long du cursus et ce dès le plus jeune âge car ces violences, sont des violences sociétales, et pour changer la société il faut du temps.